

## SA - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL (SANS MODIFICATION DES ACTIVITÉS)

---

La décision de modifier l'objet social de la société relève de la compétence des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Le nouvel objet social doit être licite

### Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- La modification de l'objet social entraîne la mise à jour des statuts
- Publier un avis relatif à la modification de l'objet social dans un journal d'annonces légales

Par ailleurs, la décision de modification de l'objet social est déposée en annexe du RCS.

### Les documents à joindre au dossier de modification

#### Actes à produire

- un exemplaire de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé la modification de l'objet social, certifié conforme à l'original par le représentant légal
- un exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal

## COÛT

### par correspondance

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
6,69 €	1,12 €	1,56 €	5,9 €	0 €	15,27 €

### au guichet

Emoluments du Greffe (HT)	Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
6,69 €	0 €	1,34 €	5,9 €	0 €	13,93 €